



divorce consentement mutuel

Par **ranx**, le **03/01/2020 à 12:08**

bonjour,mariés en decembre 1991 et separés sans decision de justice depuis septembre 1992,notre enfant est majeur et nous souhaiterions finaliser ce divorce par consentement mutuel.rnrnmais nous savons pas comment entreprendre les demarches.rnrnmerci pour vos eclairage !

Par **nihilscio**, le **03/01/2020 à 12:28**

Bonjour,rnrnEn charger un avocat. Il est indispensable. Certains font même de la publicité, promettant le divorce pour moins de 1 000 €.

Par **VictoireGOTVictory**, le **18/08/2020 à 17:05**

Bonjour,rnrn[Les avocats à moins de 1.000 euros, c'est une arnaque](#) ! Ce sont des stagiaires et des juristes qui rédigent et ils ne tiennent pas compte de vos intérêts. Vous pouvez y perdre gros en termes de pension alimentaire et de prestation compensatoire.rnrnFaites très attention.... L'incompétence coute très cher !